



# La démarche du Réseau Cohérence en production porcine.

## Présentation du Réseau Cohérence

Le réseau Cohérence est né il y a plus de 10 ans, en 1997. Il relie plus d'une centaine d'associations (consommateurs, protecteurs de la nature, paysans, artisans, acteurs de la santé, etc.)

Il mène des actions en faveur du développement durable et solidaire et a pour objectif de promouvoir des modes de consommation et de production plus équitables et respectueux des ressources naturelles et des milieux de vie.

Le réseau Cohérence travaille sur différentes thématiques du développement durable : énergies renouvelables, éco habitat, pédagogie du développement durable, agriculture durable...

Le siège du Réseau Cohérence se situe à Lorient et le pôle agricole se trouve à Plérin.

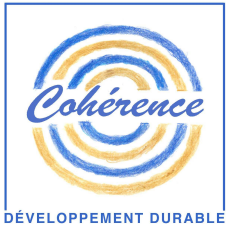
## L'implication du Réseau auprès des éleveurs de porcs bretons

La Bretagne est la première région de France pour la production porcine et avicole. Cependant, le modèle agricole breton a aujourd'hui montré ses limites en matière :

- d'environnement (pollution diffuse),
- d'économie (le revenu agricole en Bretagne est parmi les plus faibles de France),
- ainsi qu'au niveau social (de moins en moins d'agriculteurs sont présents sur le territoire).

Ainsi Cohérence s'est investie dans le dossier agricole et tout particulièrement en production porcine. Cette volonté de travailler avec et en direction des éleveurs vient du fait qu'en Bretagne, cette production porcine a tendance à être largement orienté vers le hors-sol, mode de production conventionnel : le porc sur caillebotis, qui pose de gros problèmes (nuisances par les odeurs, ruissellement lors de l'épandage entraînant la contamination des eaux, excès de nitrates et de phosphore...) et qui représente plus de 90% des élevages. Ce mode d'élevage très productif mais très peu respectueux de l'environnement, suscite de nombreuses interrogations quand à la pérennité de la filière au regard de l'environnement et des attentes des consommateurs.

Un constat partagé par Cohérence qui a entrepris de travailler à la promotion d'alternatives. En 2004, le réseau a élaboré un Cahier des charges « Porc durable », en concertation avec ses différents partenaires, qui recense les critères de durabilité applicables à la production porcine. Ces critères concernent à la fois le bien-être animal, l'autonomie de l'exploitation, la préservation de la qualité des eaux et des sols, la viabilité économique de la ferme et l'activité locale qu'elle génère.



## L'identifiant Cohérence

Soucieuse de faire reconnaître les éleveurs engagés dans une production durable et ne bénéficiant pas d'un label spécifique (comme AB : Agriculture Biologique, ou label rouge), Cohérence a choisi de mettre en œuvre un identifiant lié à son cahier des charges « Porc durable ».

L'identifiant se veut un signe de reconnaissance et une caution du réseau pour des éleveurs aux pratiques respectueuses de l'environnement, de l'animal et de l'homme. Il s'agit cependant et avant tout d'une démarche citoyenne.

L'identifiant est attribué dans une démarche de certification "participative" : Nous invitons les associations locales de consommateurs ou d'environnementalistes à être présentes et leur avis est pris en compte dans la décision d'attribuer ou non l'identifiant. C'est aussi une manière de renouer le dialogue et de favoriser la compréhension entre éleveurs de porcs et riverains.

Au travers de son identifiant, Cohérence entend :

- Cautionner les pratiques engagées par la voie du développement durable, à savoir : préserver l'environnement, respecter l'animal, proposer aux consommateurs des produits sains et de qualité, assurer une juste rémunération des producteurs, transformateurs et distributeurs.
- Soutenir le développement de ces pratiques sur l'ensemble du territoire
- Informer et éduquer les citoyens afin de les sensibiliser et de faire évoluer leurs comportements d'achat dans le sens d'un développement durable et solidaire.

L'identifiant Cohérence repose sur une démarche de progrès : le producteur n'est donc pas obligé de respecter toutes les recommandations de Cohérence dès la première attribution, cependant il est nécessaire qu'un certain nombre de points soient conformes à ces recommandations afin que l'identifiant puisse être proposé :

- Elevage sur litière
- Aliment non OGM
- Antibiotiques utilisés uniquement à titre curatif
- Azote produit et importé inférieur à 140 unités d'azote par ha de SAU.

Chaque année, lors de visites d'élevage, de nouveaux objectifs sont soumis aux éleveurs pour faire évoluer leur système dans le sens d'une agriculture durable.



## Les valeurs soutenues par Cohérence en production porcine

### Une production sur litière...

Dans le contexte breton d'excédents structurels de déjections animales, la production sur litière biomâtrisée a un premier intérêt : elle permet un abattement d'azote important (de 50 à 60 %) sous forme non polluante avant l'épandage (sous les porcs et pendant le compostage). Au titre de la résorption, la mise en place de ce type d'ateliers est d'ailleurs soutenue financièrement par les Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Finistère et également par l'Agence de l'Eau. En outre, l'azote contenu dans le fumier ou le compost est sous forme organique : il est stocké dans le sol qui le libère aux périodes de chaleur et d'humidité contrairement au lisier dont l'azote, principalement sous forme ammoniacale, est plus facilement lessivé.

De plus :

- la litière, si elle est bien conduite, ne dégage pas d'odeurs nauséabondes...
- les éleveurs (et leurs porcs !) peuvent évoluer dans une ambiance plus vivable...
- le fumier contribue à maintenir le taux d'humus dans les sols, favorise la vie microbienne...

### Avec un lien au sol (alimentaire et des effluents)...

La notion de hors sol est définie comme la production d'animaux dans une exploitation ne disposant pas des surfaces nécessaires pour assurer tout ou partie de l'épandage de leurs déjections et tout ou partie de leur alimentation.

L'importance du lien au sol est donc double. Il permet de fertiliser naturellement les sols afin de nourrir les cultures et donc de produire l'aliment nécessaire à l'élevage des porcs.

### Un moindre recours aux médicaments...

Ni antibiotésupplémentation systématique, ni recours aux facteurs de croissance, l'utilisation d'antibiotiques uniquement à titre curatif permet de limiter les résidus dans la viande de consommation, mais aussi de lutter contre le développement de souches de bactéries résistantes.

### Des fermes à taille humaine...

Pour des territoires, des campagnes vivantes et éviter les agrandissements immodérés en gardant des exploitations transmissibles aux générations futures.

**Une gestion des cultures qui nourrit le sol pour qu'à son tour celui-ci nourrisse la plante, réduisant les intrants...**

Adapter la fertilisation (apports azotés, phosphore, potasse...) et limiter au maximum l'utilisation de produits « phytosanitaires » (herbicides, fongicides...) qui se retrouvent dans les sols et l'air, puis dans les plantes et l'eau et dans nos assiettes.



# Le cahier des charges « porc durable » du Réseau Cohérence

## *Les recommandations de « Cohérence » en production porcine (résumé-extraits)*

### 1 • Bâtiments, bien-être et effluents d'élevage :

- Interdiction du caillebotis, pour les nouveaux ateliers. Seuls les systèmes sur litière ou plein air sont autorisés.
- Conduite groupée des truies.
- Densité animale : engraissement sur litière avec au moins 1,6 m<sup>2</sup>/porc

### 2 • Alimentation et lien au sol

- La fabrication d'aliment à la ferme est encouragée.
- Contrainte de liaison au territoire (céréales produites sur la ferme ou à proximité)
- Interdiction des OGM, des farines animales et des facteurs de croissance.
- Objectif de produire des protéines sur l'exploitation et, en cas d'achat, préférer les protéines produites en Europe.
- Interdiction des antibiotiques en mode préventif.

### 3 • Gestion des cultures

#### *a) Gestion des apports azotés*

L'objectif de cette mesure est de nourrir le sol pour qu'à son tour celui-ci nourrisse la plante, et non de nourrir la plante en dépit et au détriment de la vie du sol.

- Azote organique produit et importé : ne pas dépasser 140 UN/ha de SAU.
- Azote minéral : limité en fonction des cultures

#### *b) Gestion des produits phytosanitaires*

- Les variétés résistantes et les mélanges céréaliers seront privilégiés.
- La plasticulture et les régulateurs de croissance sont interdits
- Le désherbage mécanique est vivement encouragé (herse étrille, bineuse,...)
- Traitements réduits (un seul fongicide sur céréales...)

#### *c) Protection des sols*

- 100 % des sols couverts en hiver (sauf conditions pédo-climatiques particulières)
- Aucune culture annuelle ne peut revenir plus de 2 années consécutives sur la même terre
- Aucune culture supérieure à 1/3 de la surface assolable

#### *d) Paysages*

- Interdiction d'arser les talus et de drainer les terrains
- Rechercher le maintien ou la reconstitution d'un maillage bocager

### 4 • Soins vétérinaires

- Incitation à utiliser des méthodes homéopathiques
- Utiliser les antibiotiques juste si nécessaire, à titre curatif
- Interdiction de couper les queues et de meuler les canines des porcelets.

### 5 • Dimension économique

- Limitation des tailles d'atelier à : 1 200 porcs produits/1 actif; 1 800 porcs produits/2 actifs; 2400 porcs produits par 3 actifs